

Le domaine Tariquet, important producteur de vin blanc et d'armagnac dans le Gers, confronté notamment à une succession de mauvaises récoltes, a été placé à sa demande en procédure de sauvegarde par le tribunal de commerce d'Auch, a annoncé lundi l'entreprise dans un communiqué.

SOMMAIRE

Une période d'observation de six mois

2,5 millions de bouteilles de moins vendues entre 2021 et 2023

"Après quatre mauvaises récoltes successives dues à une météo défavorable (du jamais vu dans la région de production) et pour faire face aux évolutions des marchés locaux et internationaux, le Domaine Tariquet a décidé d'agir plutôt que subir et engage un projet de réorganisation stratégique", a-t-il souligné, ajoutant "avoir obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du tribunal de commerce d'Auch".

Une période d'observation de six mois

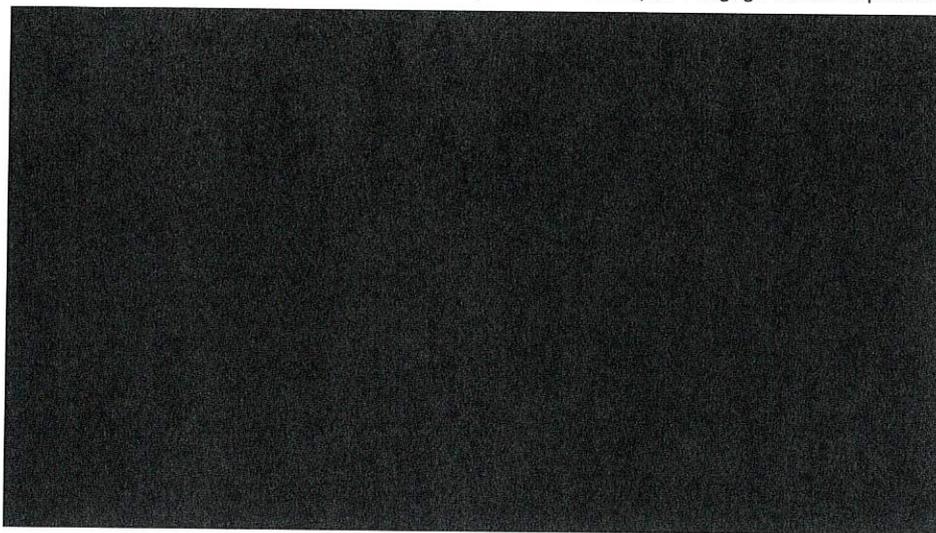
Cette procédure engagée vendredi a pour avantage de "geler le remboursement des créances passées" et d'offrir un cadre clair et protecteur pour engager une réflexion sur l'avenir de l'entreprise, a précisé une source proche du dossier, alors que le domaine affirme vouloir procéder à "une réorganisation durable".

PUBLICITÉ

"Cette initiative vise à assurer la pérennité de l'activité en dotant le Domaine Tariquet d'une organisation et d'un financement adaptés à son nouveau cap, tout en préservant la continuité de son fonctionnement", explique le domaine qui, avec 1.125 hectares de vignes, est l'un des plus importants en taille en France.

La procédure prévoit "une période d'observation de six mois" et une première évaluation "intermédiaire" aura lieu le 4 avril prochain, a indiqué à l'AFP le greffe du tribunal de commerce. Dirigé par les frères Armin et Rémy Grassa, "cinquième génération" de cette famille à l'exploiter, il produit à Eauze (Gers) en moyenne 8 millions de bouteilles de vin blanc et 120.000 bouteilles de bas-armagnac par an, précise le communiqué.

EN CE MOMENT :



2,5 millions de bouteilles de moins vendues entre 2021 et 2023

Ces dernières années, le domaine a été confronté, au-delà des mauvaises récoltes liées au "dérèglement climatique et ses aléas agricoles (gel, grêle, mildiou)", à des "difficultés conjoncturelles et structurelles", comme la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la hausse des coûts de production ou "des stratégies douanières comme celle des États-Unis", qui ont fait passer les ventes d'environ 8 millions à 5,5 millions de bouteilles par an entre 2021 et 2023.

Affectée tantôt par les précipitations, la sécheresse, ou le gel tardif, **la production viticole 2024 en France était annoncée fin novembre en recul de 23% sur un an** à environ 37 millions d'hectolitres, un volume proche des niveaux historiquement bas de 2017 et 2021.



LA REVUE DU
vin
DE FRANCE
PUBLICITÉ